

DOMAINES ROYAUX ET PALAIS DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE (VI^e - X^e siècles)

par

Josiane BARBIER

« Aucun palais de nos rois n'a été si célèbre dans tous les temps que celui de Compiègne » (1). Cette affirmation d'un érudit du XVII^e siècle marque bien l'attention accordée, dès l'Ancien Régime, au palais de Compiègne (2). Les domaines royaux mérovingiens et carolingiens situés à l'entour n'ont pas connu semblable faveur. Pourtant, éléments du pouvoir royal dans la région, pourvoyeurs de vivres pour la Cour, ils ne peuvent manquer de susciter l'intérêt.

Leur étude touche à divers aspects de l'histoire politique, sinon économiquement descriptifs : dénombrement et localisation des domaines royaux, origine et cession, étendue, enfin fonction et importance des palais, à l'intérieur d'une zone géographique dont on précisera maintenant les limites.

1. PRÉSENTATION DE LA RÉGION

La région étudiée a été délimitée arbitrairement, en prenant Compiègne comme point central : les villages les plus éloignés en sont distants d'une vingtaine de kilomètres, soit, dans les conditions de l'époque, à moins d'une journée de voyage. La vallée de l'Oise forme l'axe principal de cette zone, les limites en étant constituées au nord par la vallée du Matz et la frontière des anciens diocèses (3) de Beauvais, Noyon, Soissons, à l'est par la voie romaine Noyon-Vic-sur-Aisne, au sud par la vallée de l'Automne et la frontière entre les anciens diocèses de Senlis et de Soissons, à l'ouest par les voies romaines Senlis-Amiens et Beauvais-Saint-Quentin.

(1) Bibl. nat., coll. Picardie 88, « *Livre de diverses demeures et palais de nos rois, tant de la première que de la seconde et troisième lignée* » (par dom Bertheau, XVII^e siècle), fol. 22.

(2) Sur cette question cf. Lohrmann, *Trois palais royaux*.

(3) Pour les limites des diocèses au Haut Moyen Age, et pour le tracé des voies romaines, on a utilisé Roblin, *Terroir de l'Oise*, et les mentions des sources contemporaines.

LES DOMAINES ROYAUX DE
LA RÉGION DE COMPIÈGNE.

1 cm = 5 km.

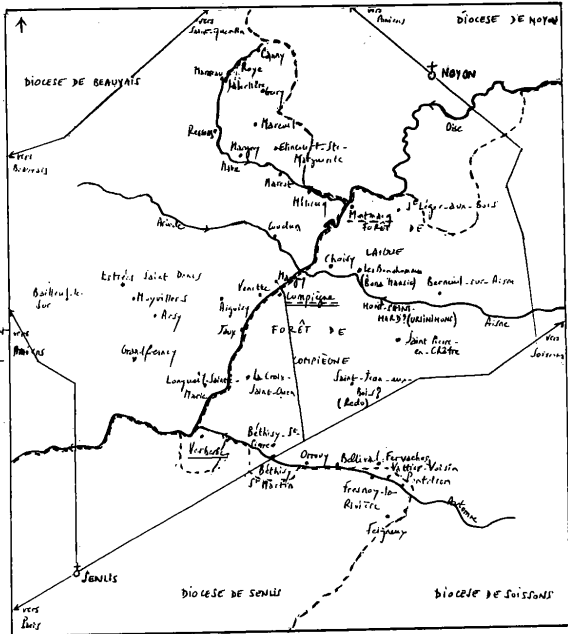
— : principales voies romaines.
- - - : limites des diocèses.

⊙ SENLIS : site épiscopal.

Canny : localisation exacte ou approximative des Bénédictins.
Saint-Amand-les-Bains : identification possible.

Montmery : palais mérovingien.

Verberie : palais carolingien.



2. DÉFINITIONS ET SOURCES

Avant de s'attacher à l'inventaire des domaines royaux, il est nécessaire de rappeler quelques définitions, et de signaler quelles sources ont été mises à profit.

On a considéré, pour toute la période (VI^e - X^e siècles), qu'un domaine royal (ou « bien fiscal », le terme « fisc » désignant alors plus particulièrement le Domaine public) est tout fonds de terre, quelle qu'en soit l'étendue, qui appartient au souverain, qui est tenu pour la propriété, et qui est dévolu à son usage, à celui de membres de sa famille et de son entourage, ou affecté à la rétribution de personnes pourvues d'une charge publique (4).

Cette définition, voulue aussi large que possible, implique, entre autres, qu'il faille souvent faire la preuve qu'une terre est bien de l'État. Remarque à première vue superflue, mais qui prend tout son sens lorsque l'on sait que nombre de domaines où notamment le souverain carolingien exerçait son droit de gîte, c'est-à-dire où il faisait étape, n'appartenait pas au fisc royal, mais ont été fréquemment considérés comme terres de l'État, voire comme palais, du seul fait de la présence royale.

Il va de soi que ces bases de travail ont dû être modulées, affinées, suivant l'époque, les sources, le cas envisagé. En fait, il s'est souvent avéré nécessaire, et, toujours, plus prudent, de réunir un faisceau de données pour déterminer si un domaine était un bien royal.

Les diplômes ou actes royaux des VII^e - X^e siècles, dont la grande majorité a reçu une édition critique, sont essentiels pour le recensement des biens fiscaux, tant par le nombre que par la richesse des éléments fournis. Néanmoins, composés pour une large part d'actes de donation, et particulièrement de cession à ces établissements ecclésiastiques, ils donnent du fisc une image gauchie, incomplète.

Les renseignements obtenus par leur analyse ont donc été accrus de ceux tirés de sources narratives, annales royales, histoires, vies de saints, récits de miracle. Enfin, certains points, comme l'étendue des domaines, n'ont pu être éclaircis qu'à travers l'examen critique de documents plus récents, provenant d'archives ecclésiastiques.

3. INVENTAIRE ET LOCALISATION

a - *La vallée du Matz.*

Le premier groupe de biens fiscaux que l'on examinera est situé tout au nord de la région délimitée plus haut, dans la vallée d'un affluent de la rive droite de l'Oise, le Matz, dont le cours, aux confins des diocèses de Beauvais et de Noyon, semble avoir été, au moins jusqu'au X^e siècle, inclus dans le diocèse de Beauvais.

(4) Cette périphrase se rapporte aux maires du palais et comtes mérovingiens et aux comtes, vassaux et fidèles des souverains carolingiens.

La majorité des villages aujourd'hui établis dans cette vallée appartient au fisc royal, à un moment ou à un autre entre le VI^e et le X^e siècle : je mets à part le village de Ressons, cité, lui ou la circonscription territoriale qui en dépendait (*pagus*), au VI^e siècle, et sur lequel je reviendrai plus loin. Mais, au VIII^e siècle, Mélicocq, donné au monastère de Saint-Wandrille par l'archevêque de Rouen Hugues, descendant de maires du palais, est probablement un ancien domaine du fisc mérovingien (5) ; au IX^e siècle, en 870, le roi Charles le Chauve aliène à l'un de ses fidèles sa *villa* (ou domaine agricole) *Gulmaricurtis*, sur le Matz, avec des dépendances à *Fraimundi lucus* - le diplôme du roi mentionne d'ailleurs l'existence de terres fiscales contigües à *Fraimundi lucus* - (6) ; ce même souverain donne un peu plus tard, entre 875 et 877, au monastère de Sainte-Marie, aujourd'hui Saint-Corneille de Compiègne, la dime de son *fiscus* (fisc, ou unité administrative regroupant généralement plusieurs *villae*) de Roye, et cède à un établissement la *villa* de Marest (7) ; enfin, au X^e siècle (936), le roi Louis IV fait restituer au même monastère divers biens qui lui avaient été donnés par ses ancêtres - peut-être Charles le Chauve, ou Charles le Simple - : Canny, Élincourt-Sainte-Marguerite, Gury, Manseau, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz (8).

De cette énumération, on peut retenir l'hypothèse d'un important ensemble de biens royaux aux IX/X^e siècles dans la vallée du Matz, ensemble qui trouverait peut-être ses racines à l'époque mérovingienne (Mélicocq), et dont l'ampleur pourrait alors, pour cette haute époque, fournir un élément d'explication à la cession, lors du traité d'Andelot de 587, du tiers de ce que le roi d'Austrasie Childebert II avait à Ressons (9).

(5) *Gesta sanct. patrum Font.*, chap. IV. Hugues accéda au siège archiepiscopal de Rouen entre 719 et 723. Mélicocq : arr. Compiègne, cant. Ribémont.

(6) Tessier, *Actes de Charles II*, n° 336, *Gulmaricurtis*, *Fraimundi lucus* ne sont pas identifiés.

(7) *Ibid.*, n° 425. Roye-sur-Matz : arr. Compiègne, cant. Lassigny ; Marest-sur-Matz : arr. Compiègne, cant. Ribécourt.

(8) Lauer, *Actes de Louis IV*, n° IV. Charles le Chauve ou Charles le Simple ont pu être les donateurs de ces domaines, dans la mesure où ils ont été particulièrement généreux à l'égard de Saint-Corneille. La donation d'Élincourt et de Mareuil est d'ailleurs attribuée à Charles le Simple, dans un diplôme de ce roi dont l'aspect insolite, déjà relevé par l'éditeur, incite à croire qu'il s'agit d'un faux : Lauer, *Actes de Charles III*, N° CXXII. 22 juillet 923. Canny-sur-Matz, Élincourt-Sainte-Marguerite, Gury, Manseau (cne Laberlière), Mareuil-la-Motte : arr. Compiègne, cant. Lassigny ; Margny-sur-Matz : arr. Compiègne, cant. Ressons.

(9) Grégoire de Tours, *Hist.*, 1. IX, chap. XX : le roi Childebert tiendra Senlis intégralement, et le tiers qui aurait dû aller au roi Gontran sera compensé par le tiers de ce que Childebert avait à Ressons (*in Rotbontinse*). Faut-il sous-entendre *pago* (*pagus*, circonscription territoriale) ou *vico* (*vicus*, localité), après *Rotbontinse* ? Sans doute *pj gus*. L'équivalence entre la cité de Senlis et le pays de Ressons peut mieux se comprendre si, dans le pays de Ressons, les domaines royaux étaient nombreux. Ressons : arr. Compiègne, ch. 1. cant.

b - *La vallée de l'Automne.*

L'Automne, autre affluent de l'Oise, conflue avec cette rivière à Verberie ; son parcours se situe, de même que celui du Matz, aux confins de deux diocèses, ceux de Senlis et de Soissons.

On examinera ici son cours à partir du village de Pondron, à une dizaine de kilomètres de la source, et ce, jusqu'au confluent avec l'Oise : une grande partie des villages situés dans cette portion de la vallée de l'Automne ont été, à un moment ou à un autre entre le VII^e et le IX^e siècle, des domaines royaux : Verberie, attesté en 738 / 739 (présence de Charles Martel), est un palais dès 752 (10) ; Béthisy (Saint-Pierre et Saint-Martin), Orrouy, ont été donnés par Charles le Chauve au monastère de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Soissons, tandis que le fisc de Fresnoy-la-Rivière, avec ses dépendances à Bellival (cl e Gilocourt), Feigneux, Fervaches (cne Morienvall), Pondron (cne Fresnoy-la-Rivière), Vattier-voisin (cne Fresnoy), Visery (cne Orrouy) était cédé par le roi Carloman voisin de Morienvall (11).

L'origine de l'abbaye de Morienvall reste, à ma connaissance, obscure : le diplôme le plus ancien relatif à cette église est un acte du roi Charles le Simple (920), qui confirme, à la suite de la perte de tous ses titres par l'établissement, perte due à un incendie, les attributions faites à la messe conventuelle - c'est-à-dire les biens affectés à l'entretien de la double communauté de moines et de religieuses, par opposition à ceux dévolus à l'abbé - par Charles le Chauve et la reine Ermentrude, d'Orrouy ; ce diplôme confirme également la donation du fisc de Fresnoy, que l'on a vue à l'instant. Faut-il voir dans ce texte, qui ne mentionne que des interventions royales, un indice de la fondation du monastère, au IX^e siècle, par Charles le Chauve et Ermentrude ? On ne saurait être affirmatif. Si tel était le cas, les villages de Morienvall et de Béthancourt seraient à joindre à la liste des biens fiscaux de la vallée de l'Automne (12).

(10) 738/739 : *Fredegarii*, p. 178. Palais de Pépin : *M.G.H.D.Pip.*, n° 1. Verberie : arr. Senlis, cant. Pont-Sainte-Maxence.

(11) Donation de Charles le Chauve : Tessier, *op. cit.*, n° (876-877). La villa *Bestisiacus* est identifiée par G. Tessier avec Béthisy-Saint-Pierre : il est cependant vraisemblable que le terroir des communes actuelles de Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre avait été donné au monastère soissonnais : aussi bien l'identité des toponymes, indice d'une ancienne unité territoriale, que l'existence d'une seule cure en 1362 (Longnon. *Pouillés*) plaident en faveur de cette hypothèse. Les cures des deux villages étaient encore à la fin de l'Ancien Régime à la présentation de l'abbé de Saint-Crépin-le-Grand (Lemaire, *Paroisses*), Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Orrouy : arr. Senlis, cant. Crépy-en-Valois. Donation de Carloman : Bautier, *Actes de Louis II*, n° 90, (882-884). L'identification de *Fabertas* avec Fervaches, et de *Visteriacus* avec Visery, hameau disparu de la commune d'Orrouy, a été faite par Malsy, *Civitas des Suessions*, repris par Kaiser, *Untersuchungen*, p. 213, n. 221. Fresnoy-la-Rivière, Feigneux, Gilocourt, Morienvall : arr. Senlis, cant. Crépy-en-Valois.

(12) Lauer, *Actes de Charles III*, n° CV. La formulation du diplôme royal conduit en tout cas à penser que la reine Ermentrude avait été abbesse laïque de Morienvall.

Quoi qu'il en soit, celle vallée présentait, au IX^e siècle, l'aspect d'une « zone fiscale » semblable à celle du Matz évoquée plus haut.

c - *La rive droite de l'Oise.*

Entre Coudun et Longueil, Moyvillers et Jaux, on trouve, sur la rive droite de l'Oise, une zone où les biens royaux sont encore assez densément répartis, et attestés, pour la moitié d'entre eux, dès l'époque mérovingienne. En effet, selon un diplôme de Clotaire III (657-670), les biens d'Aiguisy, Coudun, Jaux et Moyvillers auraient été donnés par Clovis II et Nanthilde (638-657) à la basilique de Saint-Denis ; Venette, d'autre part, apparaît comme *villa* royale à la fin du VII^e siècle également, dans la Vie de saint Ansbert (13). Les autres noms portés sur la carte sont des localités où étaient situées des terres fiscales aux IX^e et X^e siècles : Grandfresnoy est cité comme tel dans un diplôme de Louis le Pieux et Lothaire, Arsy et Longueil dans des actes de Charles le Chauve ; Margny, enfin, apparaît, semble-t-il, dans un diplôme de Charles le Simple pour Saint-Corneille de Compiègne (14).

Figurent en outre sur la carte les noms de Bailleul et d'Estrées-Saint-Denis, dont nous verrons plus loin qu'il s'agit de dépendances du domaine de Moyvillers.

Comme dans la vallée du Matz, les domaines du fisc de la rive droite de l'Oise ne sont pas attestés à la même époque. Ici encore, la proximité de ces différents lieux m'incite à suggérer l'hypothèse d'un vaste ensemble fiscal mérovingien.

d- *La rive gauche de l'Oise.*

La partie de la rive gauche de l'Oise examinée ici est comprise entre Montmacq au nord jusqu'à Verberie au sud, Compiègne et Berneuil-sur-Aisne. Scindée en deux par le cours de l'Aisne, elle paraît contenir moins de biens royaux. En fait, rive droite comme rive gauche de l'Aisne sont, à cet endroit, occupées en majeure partie par deux forêts, respectivement la forêt de Laigue et la forêt de Compiègne ou de Cuise. Ces forêts étaient des forêts royales.

(13) Donation de Clovis II : *M.G.H.D. Mer.*, N° 32. Aiguisy (cne Lachelle), Moyvillers : arr. Compiègne, cant. Estrées-Saint-Denis ; Coudun : arr. Compiègne, cant. Ressons ; Jaux : arr. et cant. Compiègne. Venette : *Vita Ansberti*, citée par Roblin, *Terroir de l'Oise*, p. 201 ; arr. et cant. Compiègne.

(14) Grandfresnoy : donation à l'abbaye de Charroux, en Poitou : *R.H.F.*, t. VI, p. 566, n° CLVII, 830 ; arr. Clermont, cant. Liancourt. Arsy : donation à Saint-Lucien de Beauvais de vignes à Arsy : Tessier, *Actes de Charles II*, n° 325, 869 ; arr. Compiègne, cant. Estrées-Saint-Denis. Longueil : *ibid.*, n° 425, 877 ; arr. Compiègne, cant. Estrées-Saint-Denis. Margny : Lauer, *op. cit.*, n° LXXV (919-921) : Charles le Simple confirme au monastère huit manses échangés dans une *villa Matriniacus*, Margny, avec le *judex Rothardus*, expression où le terme *judex* peut avoir le sens d'administrateur de biens royaux. L'éditeur identifie, semble-t-il, Margny avec Margny-les-Compiègne, arr. et cant. Compiègne : cette identification est plausible, la *villa* étant citée dans le texte entre Rucourt, cant. Estrées-Saint-Denis, cne Longueil-Sainte-Marie, et Venette. Si *judex* signifie bien dans ce diplôme administrateur de domaines fiscaux, on aurait là un indice de l'appartenance d'une partie au moins de la *villa* au fisc.

C'est pour la rive gauche de l'Aisne que l'on possède les plus anciens témoignages : Compiègne, bien sûr, séjour royal depuis Clotaire I^{er} (561), et la forêt de Cuise (*Cotia silva*), zone de chasse depuis la période mérovingienne (15).

Au IX^e siècle, à partir du règne de Charles le Chauve, apparaissent des mentions de villages ou de portions de forêt au sein de *Cotia silva*, ou sur ses marges. Saint-Pierre-en-Châtre - sinon Vieux-Moulin - est donné par Charles le Chauve au monastère de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Soissons (16) ; les dîmes du fisc *Cassinum*, ou *Casnum*, situé fort probablement dans la forêt de Cuise, sont cédées par ce même souverain à Saint-Corneille de Compiègne (17) ; Saint-Jean-aux-Bois est peut-être la *villa Redo*, dépendance du fisc de Fresnoy-la-Rivière cité plus haut, abandonné par le roi Carloman à Morienvall (18) ; quant à La Croix-Saint-Ouen, qui, selon un faux diplôme de Dagobert I^{er} aurait été donné par ce roi au monastère de Saint-Médard de Soissons, il faut vraisemblablement lui attribuer une origine royale : ce serait un essart de la forêt de Compiègne, établi entre 851 et la première moitié du X^e siècle pour servir de lieu de

(15) Compiègne : voir tableau des présences royales à Compiègne. Forêt de Cuise : en 561, Clotaire I^{er} chasse dans cette forêt (Grégoire de Tours, *Hist.*, l. IV, chap. XIII). Plusieurs séjours royaux sont attestés : *ibid.*, l. V, chap. XXVIII, v. 580 : *Ann. Bert.*, 864 ; Tessier, *op. cit.*, n° 277-278, 864 (le roi réside *ad illum Casnum in Cotia*) ; Bautier, *Actes d'Eudes*, n° 14, 889 (le roi réside près du lieu appelé *Audita*). La forêt est une réserve de chasse royale en 877 : *M.G.H. Capit.*, n° 281, capitulaire de Quierzy, et en 889 : Bautier, *ibid.*

(16) Tessier, *op. cit.*, n° 459 (876-877). Saint-Pierre-en-Châtre : arr. et cant. Compiègne, cne Vieux-Moulin. Identification de *Castrum* avec Saint-Pierre-en-Châtre : Roblin, *Terroir de l'Oise*, p. 273, n. 20. Le pré appelé *Vetus Molendinum*, littéralement Vieux Moulin, donné également à Saint-Crépin, a été diversement identifié : avec un lieu-dit à Bois-les-Pargny, Aisne, arr. Laon, Cant. Crécy-sur-Serre, et avec Vieux-Moulin, Oise, arr. et cant. Compiègne. J'avoue ne pouvoir trancher. Je remercie M. l'abbé Verbrugge, curé de Vieux-Moulin, des informations qu'il a bien voulu me communiquer sur cette question. Peut-être faudrait-il même chercher *Vetus Molendinum* du côté de Pernant, Aisne, arr. Soissons, cant. Vic-sur-Aisne, qui est sans nul doute le *Parnacus* cité juste avant *Vetus Molendinum* dans le diplôme royal (Kaiser, *Untersuchungen*, p. 109 et n. 200).

(17) Tessier, *op. cit.*, n° 425. Ce fisc *Cassinum* est probablement identique au lieu appelé *Casnum*, qui apparaît à plusieurs reprises dans l'itinéraire de Charles le Chauve (Roblin, *Terroir de l'Oise*, p. 271, n. 14), et qui est situé en forêt de Cuise (cf. note 15), endroit où la reine Richilde et les grands du royaume prévoient de se rencontrer en 877 (*Ann. Bert.* : *ad Casnum in Cotia*). Il n'y a pas lieu, à mon sens, de retenir l'identification avec Caisnes, arr. Compiègne, cant. Noyon, proposée par plusieurs historiens, dont M. Kaiser, *op. cit.*, p. 209, village qui n'est jamais attesté par ailleurs comme bien fiscal. Quant à la localisation précise du site de *Casnum/Cassinum* dans la forêt de Cuise, diverses identifications ont été proposées, qui n'épuisent sans doute pas toutes les possibilités. Aussi me semble-t-il préférable de me rallier à l'opinion de M. Roblin, *ibid.* : « on ignore tout de cette résidence, et son site est inconnu ».

(18) Saint-Jean-aux-Bois : arr. et cant. Compiègne. La *villa Redo* a été identifiée avec Saint-Jean-aux-Bois par J.C. Malsy, *Civitas des Suessions*. Cette hypothèse a le mérite de rendre compte de plusieurs éléments (microtoponymie de la commune de Saint-Jean, proximité de cette *villa*, sise en Soissonnais, et du *caput fisci* de Fresnoy - sept kilomètres -, proximité d'autres dépendances du fisc de Fresnoy - Visery -, mais on ne peut la vérifier, car le monastère de Morienvall ne paraît pas avoir conservé, après 920, la *villa Redo* (Peigné-Delacourt, *Morienvall* ; Lohrmann, *Papsturkunden*).

refuge aux moines de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen, ou bien à ceux de La Croix-Saint-Ouen, qui fuyaient les Normands (19). On peut aussi nommer la partie de la forêt de Cuise appelée Mont-Saint-Mard, sans doute identique à la *silva Ursinimons* cédée par un faux diplôme de Charles le Chauve au monastère de Saint-Médard de Soissons, et dont la situation en forêt de Cuise confirme, à notre sens, l'origine fiscale (20).

Par contraste, les mentions de la forêt de Laigue et de biens fiscaux situés dans cette forêt ou sur ses marges sont plus récentes : Montmacq est un palais royal au début du VIII^e siècle ; Choisy-au-Bac, une *villa* royale à la fin du VIII^e siècle, Berneuil-sur-Aisne, au début du IX^e siècle ; il faut attendre 877 pour trouver note de la forêt royale de Laigue ; à la même date apparaît la *villula Bonas Mansiones*, nom qu'il faut rapprocher de celui de la *villa Bona Mansio*, cédée par Charles le Chauve au monastère de Saint-Denis en 862 (21). Bien que la forêt de Laigue apparaisse tardivement, l'existence, sur ses confins, d'un palais royal au début du VIII^e siècle laisse présumer son appartenance au domaine royal mérovingien. Enfin, le fait que Saint-Léger-aux-Bois ait été, au XI^e siècle, un domaine de Philippe I^{er} me semble significatif de la permanence de la présence royale dans cette zone (22).

De ce long examen, je retiens l'impression d'une région où, des temps mérovingiens à l'époque capétienne, les domaines royaux furent constamment et massivement présents, pas toujours dans les mêmes localités, certes, mais sur des terroirs suffisamment proches, comme dans la vallée du Matz ou sur la rive droite de l'Oise, pour envisager l'hypothèse d'un important capital foncier légué par les rois mérovingiens aux Carolingiens.

(19) *M.G.H.D. Mer, Diplomata spuria*, n° 33. Kaiser, *Untersuchungen*, p. 212, attribue cet essart aux moines de Saint-Ouen de Rouen, mais il pourrait s'agir de ceux de La Croix-Saint-Ouen, qui auraient occupé l'endroit après 884 : Marcel Baudot, *L'abbaye de La Croix-Saint-Ouen à l'époque carolingienne...*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 141. pr. livr., janv.-juin 1983, p. 18.

(20) Tessier, *op. cit.*, n° 462. Identification avec la portion de la forêt de Cuise appelé Mont-Saint-Marc, arr. Compiègne, cant. Attichy, cne Trosly-Breuil faite par Kaiser, *op. cit.*, p. 96.

(21) Montmacq : *M.G.H.D. Mer.*, N° 75, 77-79, 706-711 ; arr. Compiègne, cant. Ribécourt. Choisy-au-Bac : séjour de la reine Berthe, mère de Charlemagne, en 783 : Lohrmann, *Trois palais royaux*, p. 129 ; arr. et cant. Compiègne. Berneuil-sur-Aisne : donation de la *villa* par Berthe, fille de Charlemagne, au monastère de Saint-Médard de Soissons : *R.H.F.*, t. VI, p. 661,825 ; arr. Compiègne, cant. Attichy. Forêt de Laigue : *M.G.H. Capit.*, n° 281 : réserve de chasse royale. *Bona Masio* : Tessier, *op. cit.*, n° 238 ; *Bonas Mansiones* : *ibid.*, n° 425. Il s'agirait, selon G. Tessier, de la « partie de la forêt de Laigue comprise entre l'Aisne et la ferme des Bonshommes ».

(22) Prou, *Actes de Philippe I^{er}*, n° CIX, 1083 ; arr. Compiègne, cant. Ribécourt.

4. ORIGINE ET CESSIONS DES DOMAINES ROYAUX.

Avant toute chose, je voudrais rappeler que le recensement des domaines royaux ne saurait en aucun cas prétendre à l'exhaustivité, étant donné les silences des sources : faute de disposer des inventaires de biens fiscaux qui furent dressés pendant la période qui nous occupe, on en est réduit aux seuls domaines qui eurent une histoire, soit qu'ils aient bien fait l'objet d'un acte juridique - cession, restitution, etc., - soit que, pour une raison ou une autre - passage royal, tenue d'une assemblée, transfert de reliques - quelque annaliste les mentionne.

Cela précisé, j'en reviens à l'hypothèse d'un vaste ensemble fiscal mérovingien : certitude pour Compiègne et ses environs immédiats - la forêt de Cuise - elle est vraisemblable pour la rive droite de l'Oise où domaines royaux et biens fiscaux carolingiens sont étroitement imbriqués, en sorte que l'on a l'impression d'un groupe de domaines apparus dans les textes, progressivement, en fonction des aliénations dont ils firent l'objet. Également probable pour la rive droite de l'Aisne, elle le serait aussi pour la vallée du Matz et la vallée de l'Automne, mais les dates tardives des témoignages recueillis, VIII^e siècle au plus tôt, incitent à la prudence. En fait, une bonne partie, sinon la majorité des domaines fiscaux carolingiens de la région de Compiègne étaient sans doute des biens royaux mérovingiens. Difficile toutefois d'aller au-delà de cette conclusion générale.

On suggérera cependant qu'au moins les deux espaces forestiers de la rive gauche de l'Oise, les forêts de Cuise et de Laigue, avaient appartenu au fisc romain, puisque, sous l'Empire, espaces incultes et friches (*saltus*) dépendaient de l'État, et étaient ainsi passés dans le fisc mérovingien.

J'aborde ici la question du fisc impérial en Gaule septentrionale, dont on ne sait rien de précis, mais qui demeure à l'arrière plan de toute recherche sur le fisc mérovingien. L'État mérovingien ayant été, dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'héritier de l'Empire, il y a de fortes présomptions pour qu'une partie au moins des biens fiscaux mérovingiens de la région de Compiègne aient été d'anciens domaines impériaux. On ne saurait, là non plus, aller plus avant que ces généralités.

Dès le VII^e siècle, les roi cédèrent certains de ces biens. Pour la période mérovingienne, c'est la basilique royale de Saint-Denis, particulièrement dotée par Dagobert I^{er}, qui reçut de son fils Clovis II une part de la rive droite de l'Oise : Moyvillers avec ses dépendances, Aiguisy, Coudun, Jaux. Au siècle suivant, ce sont les maires du palais qui apparaissent comme bénéficiaires de domaines royaux : Mélicocq, Verberie, mais cette disparité d'un siècle à l'autre, si elle reflète l'enregistrement, par les sources utilisées, de l'évolution politique au début du VIII^e siècle - passage du pouvoir aux mains des maires du palais - ne fut sans doute pas aussi marquée dans les faits, puisque, bien évidemment, les maires du palais détenaient au VII^e siècle des biens du fisc au titre de leurs fonctions.

Les domaines que Saint-Denis reçut ne demeurèrent pas dans le patrimoine de cet établissement : Aiguisy, Coudun, Jaux ont, selon toute vraisemblance, été sécularisés ou « confisqués » par Charles Martel ; Jaux, restitué par Pépin le Bref et Charlemagne à la basilique san-dyonisienne, fut à nouveau affecté à l'usage du fisc royal, peut-être sous Charles le Chauve qui fut abbé laïque de Saint-Denis après 867, tandis que Coudun était cédé, avant 936, au monastère de Sainte-Marie et Saint-Corneille de Compiègne (23).

Une telle alternance de la propriété du sol soulève le problème de la nature des donations aux églises : doit-on parler de donations, ou plutôt d'affectations, révocables au gré des intérêts de l'État ? Faut-il aller jusqu'à penser que les biens d'Église sont à l'époque carolingienne « des biens publics affectés de manière normalement permanente au financement de l'Église » (24) ?

Toujours est-il que la pratique de ces transferts de biens du fisc royal au fisc ecclésiastique et inversement est bien attestée dans la région qui nous intéresse, tant dans l'exemple que l'on vient d'évoquer que, semble-t-il, dans le devenir de la villa *Bona Mansio*, sise dans la forêt de Laigue, cédée à la basilique de Saint-Denis en 862, et qui disparaît des archives de cette église, tandis qu'une *villula Bonas Mansiones*, de localisation identique, est affectée au monastère de Saint-Corneille de Compiègne en 877. On pourrait, il est vrai, objecter que la *villula*, ou petite *villa*, donnée à Saint-Corneille était une exploitation annexe de la *villa* cédée à Saint-Denis, auquel cas cette portion de la forêt de Laigue aurait été aliénée en deux temps, ce qui correspondrait au processus d'aliénations partielles et successives de biens fiscaux, courant à l'époque carolingienne. En tout cas, la *villula Bonas Mansiones* disparaît également, à ma connaissance, des archives de Saint-Corneille, et il n'est pas impossible que ces deux exploitations soient retournées dans le fisc royal.

Si l'on se place au milieu du X^e siècle, la situation des biens fiscaux recensés est la suivante : une partie d'entre eux a été transférée dans le patrimoine ecclésiastique : alors que Saint-Denis ne conserve guère, mais d'une emprise solide, que son domaine de Moyvillers, Saint-Corneille de Compiègne apparaît comme le grand bénéficiaire des donations : la majorité de la vallée du Matz, Montmacq, Coudun, Longueil, une partie de Compiègne, ainsi que des revenus ou des biens à Margny, Venette, Verberie, Compiègne (25). D'autres églises sont bien implantées : les monastères

(23) Restitution de Jaux à Saint-Denis : B.M., n° 60, (650-751), et *M.G.H.D. Pip.*, n° 101, 775. Charles Martel ayant réuni au fisc certains des domaines de Saint-Denis (Émile Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. II-2, Lille, 1926, chap. I-1), il est vraisemblable que la sécularisation de Jaux remonte à son « principat ». Aiguisy et Coudun, qui disparurent du patrimoine de Saint-Denis sans jamais lui avoir été rétrocédés eurent sans doute le même sort. Le roi et Saint-Corneille avaient des droits et biens à Jaux au XI^e siècle : Morel, *Saint-Corneille*, t.I, n° XXI.

(24) Jean Durliat, *le polyptyque d'Irminon et l'impôt pour l'armée*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 141, deux. livr., juil.-déc. 1983, p. 199.

(25) Montmacq a été donné à Saint-Corneille par le roi Eudes : Bautier, *Actes d'Eudes*, n° 43 (888-898). Venette, Verberie, Compiègne : Tessier, *Actes de Charles II*, n° 425, Lauer, *Actes de Charles III*, n° LXV et XC.

mérovégiens de Saint-Médard de Soissons à Berneuil-sur-Aisne, Choisy-au-Bac, La Croix-Saint-Ouen, *Ursinimons*, et de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Soissons à Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre, Orrouy, Saint-Pierre-en-Châtre, l'abbaye de Morienvall enfin, qui tient le fisc de Fresnoy-la-Rivière dont dépend *Redo*, Saint-Jean-aux-Bois. Moins présentes sont les églises de Charroux (Grandfresnoy), Saint-Lucien-de-Beauvais (Arsy), et de Saint-Wandrille (Mélécocq). On notera que les églises séculières ne semblent pas avoir été dotées, et que la part réservée aux fidèles ou vassaux royaux semble avoir été infime (exemple de *Gulmaricurtis* sur le Matz, cédé à *Hadebertus*, fidèle de Charles le Chauve) (26). Il est vraisemblable que cette répartition des bénéficiaires des donations royales, où les établissements religieux sont en écrasante majorité, est due pour partie aux caractères de la documentation, d'origine essentiellement ecclésiastique.

Aspects politiques et soucis spirituels se conjuguent à l'origine de ces donations aux églises. On ne saurait les détailler ici. L'exemple des affectations opérées par Charles le Chauve est éclairant : ce souverain a cédé plus de la moitié des biens aliénés dans la région ; plusieurs églises en ont été bénéficiaires, dans des proportions variables : Saint-Crépin de Soissons, Saint-Corneille de Compiègne, Saint-Denis, Saint-Lucien de Beauvais. Des préoccupations spirituelles sont à l'origine de ces libéralités (prière, assistance aux pauvres, anniversaires de défunts), mais aussi des intérêts d'un autre ordre : la fondation de Sainte-Marie et Saint-Corneille à Compiègne, richement dotée - la plus large part des domaines cédés par Charles le Chauve dans la région - à l'imitation de la chapelle palatine d'Aix, qui manifeste concrètement l'ambition de Charles le Chauve, nouvel empereur, d'égaliser ses prédécesseurs et notamment son grand-père et homonyme Charlemagne, en est l'expression la plus éclatante (27).

Quant aux domaines royaux demeurés à la disposition des souverains, ce sont les suivants : Compiègne, avec Venette et Margny, et la forêt de Cuise, Verberie, la forêt de Laigue, avec Saint-Léger-aux-Bois - hormis, dans tous ces terroirs, les enclaves des possessions ecclésiastiques -, des droits à Grandfresnoy, Jaux, Longueil-Sainte-Marie, et l'église royale de Saint-Corneille de Compiègne, dont le prévôt est à la nomination du roi, et dont dépend la chapelle de Saint-Clément de Compiègne (28).

(26) *Hadebertus* est sans doute un officier de palais : le diplôme de donation le qualifie de *ministerialis*, titulaire d'une charge, *ministerium*. Il reçut le domaine comme rétribution de ses services, comme le mentionne expressément l'acte de donation. Sans doute est-ce cet *Hadebertus* qui devient l'année suivante (871), évêque de Senlis (Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, Paris, 1915, p. 115-118) ?

(27) Tessier, *op. cit.*, n° 425. La volonté d'imiter la chapelle palatine d'Aix est explicitement exprimée dans ce diplôme.

(28) Grandfresnoy : Prou, *Actes de Philippe I*, n° LXXXV ; Jaux : voir note 23. Prévôt de Saint-Corneille à la nomination du roi avant 1048 : Morel, *op. cit.*, t. I, n° XV. Dépendance de Saint-Clément à l'égard de Saint-Corneille : Lauer, *op. cit.*, n° XCV, 918.

5. ÉTENDUE DES FISCS ET VILLAE ROYAUX.

Dans un article désormais classique, F. Lot avait montré que les domaines agricoles (*villae*) royaux de l'époque franque comprenaient un territoire excédant largement celui d'une ferme, et correspondant plutôt au terroir d'un village actuel (29).

Les données que j'ai pu rassembler sur quelques domaines royaux de notre région se conforment à ces conclusions. J'évoquerai ici deux exemples, celui de Moyvillers pour la période mérovingienne, celui du fisc de Roye, regroupant plusieurs *villae*, pour la période carolingienne.

a- *Le domaine mérovingien de Moyvillers.*

Comme nous l'avons vu, Moyvillers avait été cédé à la basilique de Saint-Denis par Clovis II et sa mère Nanthilde, dans la première moitié du VII^e siècle. Le diplôme de confirmation de Clotaire III est avare de renseignements sur Moyvillers, qualifié de *locus*. L'étendue du territoire obtenu par la matricule de Saint-Denis peut toutefois être reconstituée grâce à l'examen des titulaires des églises des villages voisins, et aux éléments fournis par les archives du monastère, bien postérieures cependant (fin du XII^e et début du XIII^e siècle).

On trouve en effet, sur des communes limitrophes de celle de Moyvillers, des édifices culturels consacrés à Saint-Denis, à Bailleul-le-Soc, Estrées-Saint-Denis, Remy, indices probables d'une dépendance de ces localités à l'égard de la basilique royale (30). Par ailleurs, le monastère de Saint-Denis avait, au début du XIII^e siècle, sur les territoires des villages de Moyvillers, Bailleul-le-Soc et Estrées-Saint-Denis, toute la justice, et des fiefs tenus par des chevaliers des localités voisines : l'église possédait en outre des bois entre Estrées-Saint-Denis et Cressonsacq (31).

Sachant qu'un ancien territoire laisse souvent des traces dans les ressorts de coutumes, on peut conjecturer de ce qui précède que les villages de Bailleul-le-Soc et Estrées-Saint-Denis, pour lesquels il n'existe pas, à notre connaissance, de diplôme de cession à la basilique de Saint-Denis, avaient dépendu du domaine fiscal de Moyvillers. Celui-ci aurait donc compté au moins trois villages actuels avec leur terroir.

(29) Ferdinand Lot, *La grandeur des fiscs à l'époque carolingienne*, dans *Revue de philologie et d'histoire*, 1924, p. 51-57.

(30) Lemaire, *Paroisses*, Bailleul-le-Soc : arr. et cant. Clermont ; Estrées-Saint-Denis : arr. Compiègne, ch. l. cant.

(31) Arch. nat., L 851, fonds de Saint-Denis, pièces relatives à Moyvillers : accord de 1224 entre l'abbaye de Saint-Denis et Guillaume de Cressonsacq, chevalier, et charte de 1229, de Pierre de Canly, chevalier. Les bois entre Estrées-Saint-Denis et Cressonsacq étaient la forêt d'Éreuse ; Cressonsacq : arr. Clermont, cant. Saint-Just-en-Chaussée ; Éreuse : aujourd'hui ferme de la commune de Bailleul-le-Soc.

b- *Le fisc carolingien de Roye-sur-Matz.*

A l'époque carolingienne, le terme fisc désigne aussi bien le Domaine public dans son ensemble, qu'une unité de gestion de ce domaine, unité qui pouvait regrouper des *villae*, des forêts, etc.

Il s'agit ici de tenter de discerner les composants du fisc de Roye, attesté en 877. Après l'affectation de la dîme de ce fisc à Saint-Corneille, on perd trace de cette unité administrative, et le village même de Roye n'apparaît comme domaine de cette église qu'au milieu du XIII^e siècle (32).

Deux indices peuvent nous mettre sur la voie : d'une part, il est vraisemblable que ce fisc comprenait quelques exploitations agricoles, et que certaines d'entre elles étaient proches de Roye ; d'autre part, la dîme en avait été cédée à Saint-Corneille. Il convient donc de rechercher sur quelles localités, proches de Roye, le monastère percevait la dîme après 877.

Le diplôme de Louis IV par lequel étaient restitués à Saint-Corneille Canny, Elincourt-Sainte-Marguerite, Gury, Manseau, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, précise qu'étaient également restituées au monastère les dîmes de ces biens (33). Ce sont des villages voisins de Roye, où Saint-Corneille avait la dîme après 877 : ne peut-on en déduire que le fisc de Roye avait compris tous ces domaines sis à proximité du *caput fiscali* ?

Une autre hypothèse est envisageable, fondée cependant sur une charte tardive, puisque de la fin du XII^e siècle : selon cet acte de l'abbé de Saint-Corneille notifiant un arrangement survenu entre son abbaye et les maires de Roye au sujet de la mairie de ce village (34), la dîme de Canny, Manseau, Roye et Laberlière devait être conduite dans la grange de l'abbaye à Roye. Ne peut-on voir dans cette perception de la dîme sur quatre villages et hameaux, dont Roye, et son engrangement dans cette localité, la persistance d'un usage établi au IX^e siècle ?

Je n'ai évidemment aucun moyen de trancher. Toutefois, parce qu'elle s'appuie sur un témoignage bien plus ancien, je serais tentée de préférer l'hypothèse large, qui ferait de Roye le centre d'un vaste fisc comprenant la plus grande partie de la vallée du Matz (35).

J'évoquerai pour conclure ce que l'on sait du fisc de Compiègne, mentionné dans un diplôme de Charles le Simple de 918. Cet acte livre plus d'informations sur ses produits que sur son étendue : production de céréales, dont le seigle, de foin, perception de droits sur le marché de Compiègne - signe de l'activité de la localité comme lieu d'échanges -, et d'un droit appelé *silvium*, mot qu'il convient de rapprocher du latin *silva*, forêt, et qui suggère peut-être que l'administration de la forêt de Cuise était rattachée au fisc de Compiègne (36).

(32) Morel, *op. cit.*, t. I, n° LX, 1147.

(33) Lauer, *Actes de Louis IV*, n° IV.

(34) Morel, *op. cit.*, t. I, n° CCXIV, v. 1196.

(35) Dans l'une ou l'autre, il faut admettre que les souverains carolingiens abandonnèrent à l'église compiégnnoise, après lui en avoir cédé les dîmes, le fisc de Roye lui-même, sans doute avant 936, date à laquelle la possession de l'établissement sur une partie du fisc est attestée.

(36) Lauer, *Actes de Louis III*, n° XCV, 918.

Il ne fait cependant pas de doute que le fisc de Compiègne comprenait d'autres exploitations que celle de son chef-lieu : un texte de 945 rappelle l'existence de *villae subjectae*, de domaines agricoles dépendants de Compiègne (37). Parmi celles-ci, il faut sans doute compter Venette, dont la fréquente association avec Compiègne dans les diplômes royaux me semble un indice en ce sens ; Margny-les-Compiègne dépendait peut-être du fisc de Compiègne (38). Faute d'autres données, on se représentera le fisc de Compiègne composé de deux ou trois *villae*, et probablement de la forêt de Cuise.

6 - LES PALAIS MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS

Le terme « palais » renvoie de nos jours à une résidence fastueuse, aussi bien d'un chef d'État que d'un riche particulier, et s'attache avant tout à l'aspect monumental de la construction. Pendant le Haut Moyen Âge, époque où les organes du gouvernement central se confondent avec la maison et l'entourage royaux, le « palais » est une résidence du souverain où s'effectuent des actes de gouvernement ; le vocable usité à partir du VII^e siècle pour exprimer cette notion complexe est *palatium*, qui désigne également les bâtiments où réside le prince. Seules quelques *villae* royales accèdent à la fonction de *palatium*, qui n'a, d'ailleurs, rien de définitif. L'existence et l'importance d'un palais se mesurent donc au nombre de séjours royaux, à leur durée, aux événements qui y ont lieu (tenue d'assemblées ou de conciles, expéditions de diplômes, promulgation de capitulaires, réception d'ambassadeurs,...), et à des bâtiments d'apparat, dont la présence n'est cependant pas un critère déterminant (39).

Ce sont des aspects que j'étudierai en détaillant successivement les palais, ou réputés tels, de Montmacq, Choisy-au-Bac, Compiègne et Verberie.

a- *Montmacq.*

Quatre diplômes de Childebert III furent passés à Montmacq entre 706 et 711, ces dates incluses (40). Deux d'entre eux, qui consignent des jugements du tribunal du palais, parlent de *palatium* à propos de Montmacq.

(37) Flodoard, *Ann.*, 945.

(38) Pour Venette, voir notamment Lauer, *op. cit.*, n° XCV, et aussi LXXX et XC. Pour Margny-les-Compiègne, il ne s'agit que d'une hypothèse, présentée en raison de la proximité de cette localité et de Compiègne.

(39) Sur la notion de palais : Carl Richard Brühl, *Fodrum, gistrum, servitium regis*, Cologne-Graz, 1968, 2 vol. (*Kölner historische Abhandlungen*, 14), t. I, p. 93. Le mot *palatium* apparaît dans la seconde moitié du VII^e siècle dans les diplômes royaux : *M.G.H.D. Mer.* Il résulte de cette définition du palais que la présence royale ne suffit pas à décider qu'une localité avait une fonction de palais, mais qu'elle est nécessaire pour qu'il y ait palais. La question des constructions palatiales ne sera pas abordée ici.

(40) *M.G.H.D. Mer.*, n° 75, 77-79.

Aucun séjour royal n'est plus attesté ensuite dans cette *villa*, chef-lieu d'un fisc en 877, cédée entre 888 et 898 par le roi Eudes au monastère de Saint-Corneille (41).

Les Annales de Metz rapportent que le maire du palais Pépin conduisit le roi à Montmacq « pour y être gardé avec les honneurs et le respect qui lui étaient dus » (42). Comprenons qu'il s'agissait d'une résidence où l'avant-dernier roi mérovingien était assigné par le réel détenteur du pouvoir. Cela explique la place toute temporaire de Montmacq comme palais.

b- *Choisy-au-Bac*.

A ma connaissance, aucun souverain mérovingien ou carolingien ne séjourna à Choisy : si le roi Chilbert III y fut enseveli, dans le monastère qui s'y élevait, le texte qui relate l'événement ne précise pas que le roi résidait alors à Choisy (43). On ne saurait donc compter Choisy au nombre des palais ruraux de la région : c'était plutôt une *villa* royale proche de Compiègne, à l'orée de la forêt de Laigue, où s'élevait depuis le milieu du VII^e siècle un monastère dédié à Saint-Étienne. C'est dans ce monastère que s'effectuèrent les séjours d'Alcuin comme ceux, bien postérieurs, des rois Henri I^{er} et Louis VII (44).

c- *Compiègne*.

Compiègne est le grand palais soissonnais, fréquenté dès l'époque mérovingienne. En effet, sur l'ensemble des rois mérovingiens qui régnèrent sur le Soissonnais entre 651 et 717, la très grande majorité séjourna au moins une fois à Compiègne. Si ce ne fut pas une des principales résidences royales avant le règne de Thierry III, en revanche, de 679 à 717 - date après laquelle les derniers souverains mérovingiens ne résident plus à Compiègne - Compiègne fut « le palais rural par excellence des derniers Mérovingiens », qui s'y rendirent plus souvent qu'à celui de Clichy dans la banlieue parisienne (45).

Passé aux mains des maires du palais, Compiègne ne fut cependant pas fréquenté par eux, et Pépin le Bref, devenu roi, ne s'y rendit pas avant juillet 755. En 757, le plaid annuel fut tenu à Compiègne, et c'est là que le duc de Bavière, Tassilon, prêta serment de vassalité au roi (46). Ce n'est pourtant qu'à partir du règne de Louis le Pieux (814-840) que Compiègne devint le palais le plus fréquenté des vallées de l'Oise et de l'Aisne, tant par le nombre de souverains qui y séjournèrent que par le nombre de leurs passages.

(41) Chef-lieu de fisc en 877 : Tessier, *Actes de Charles II*, n° 425.

(42) *Ad Mamaccas villam publicam custodiendum cum honore et veneratione* ; cité par Ewig, *Die fränkischen Teilreiche im 7 Jahrhundert*, 613-714, dans *Spätantikes*, p. 226, n. 214.

(43) *Fredegarii*, p. 171, 172. On peut d'ailleurs se demander si le roi mérovingien ne serait pas mort à Montmacq, où sa présence est attestée la même année.

(44) Sur l'histoire de Choisy : Lohrmann, *Trois palais royaux*, p. 129-130.

(45) Ewig, *Résidence*, p. 390 et n. 235.

(46) *Ann. regni Fr.*

En effet, Pépin le Bref et Charlemagne avaient essentiellement fréquenté, dans le Soissonnais, le palais de Quierzy, plus en amont sur l'Oise, qui était une ancienne résidence des maires du palais. Louis le Pieux fut plus souvent à Compiègne qu'à Quierzy - 12 séjours contre 7 -, ou que dans aucun autre palais des vallées de l'Oise et de l'Aisne : ambassades des émirs de Cordoue en 816, des Slaves Obodrites en 816 et 823, du roi danois Harald en 823, de l'empereur d'Orient et 827, plaids en 823, 824, 833, conciles en 816, 823, 833 ; l'empereur chasse aussi lorsqu'il réside à Compiègne : mention en est faite pour les années 827 et 838 (47).

Mais ce n'est que sous le règne de Charles le Chauve (840-877) que la prééminence de Compiègne sur les autres palais du royaume occidental tend à s'affirmer. Encore convient-il de nuancer cette proposition : de même que pour Louis le Pieux, les palais de Quierzy et de Compiègne apparaissent comme les principaux palais de Charles le Chauve. Si les passages de ce roi à Compiègne sont un peu plus nombreux qu'à Quierzy - 34 contre 30 -, c'est à Quierzy qu'il délivra le plus de diplômes, qu'il édicta le plus grand nombre de capitulaires datés d'un palais, et c'est là qu'eurent lieu le plus grand nombre de réunions ecclésiastiques de son règne (48). En fait, la place dévolue par la suite à Compiègne ne se dégage progressivement qu'à partir de 864 : devenu cette année-là un lieu d'émission de monnaies, le palais « émerge comme résidence de Noël » à compter de 866 (49). Couronné empereur à la Noël 875, Charles le Chauve « eut l'ambition d'avoir dans ses états la rivale d'Aix-la-Chapelle » (50) : il fonda alors dans le palais de Compiègne un monastère pour cent clercs, sur le modèle de la chapelle palatine d'Aix, ce qui « semble indiquer que Charles pensait établir à Compiègne sa résidence principale » (51). Parallèlement il donna à la ville le nom de *Carlopolis*, nom formé comme celui de Constantinople... (52).

Ainsi que le remarque à juste titre E. Ewig, « la position de Compiègne comme résidence-capitale semblait s'affirmer à la fin du siècle. Louis le Bègue et Eudes y furent couronnés, et le fils de Charles le Chauve (Louis le Bègue) y fut enterré ». Mais nous ne saurions le suivre lorsqu'il dit qu'au X^e siècle, « le grand palais picard avait déjà perdu sa position de centre politique » (53). Car si l'on ne peut nier l'importance, sous les derniers Carolingiens, des cités fortifiées de Laon et de Reims, on ne peut non plus récuser que Compiègne fut la principale résidence de Charles le Simple, qui reconstruisit le monastère de Saint-Corneille, fonda dans le palais la chapelle de Saint-Clément, accrut la dotation de Saint-Corneille

(47) *Ibid.*, et H.L.

(48) Comptage effectué à partir des diplômes royaux, des capitulaires, des annales officielles...

(49) Émission de monnaies : Jean Lafaurie, *Moneta palatina*, dans *Francia*, 4, 1976, p. 84-86. Des monnaies de Charles le Chauve, Eudes et Charles le Simple furent émises à Compiègne. Résidence de Noël : Ewig, *op. cit.*, p. 405.

(50) Carolus Barré, *La formation de la ville de Compiègne*, dans *Mémoires de la Société historique de Compiègne*, Compiègne, 1952, p. 3.

(51) Ewig, *ibid.*

(52) Sur l'attribution du nom de *Carlopolis* à Compiègne par Charles le Chauve : Lorhmann, *Trois palais royaux*, p. 126-127.

Ewig, *Résidence*, p. 406.

et lui soumit les chapelles de Saint-Clément et de Sainte-Vaubourg de Compiègne, ainsi que celle de Sainte-Vaubourg d'Attigny (54). Il faut voir là une affirmation renforcée de la prépondérance de Compiègne sur les autres palais, qui, pour être moins nette sous les successeurs de Charles III, n'en demeure pas moins indéniable. On note en effet que, de tous les palais ruraux des vallées de l'Oise et de l'Aisne, c'est le seul où tous les successeurs de Charles le Simple, mis à part Robert (922-923), séjournèrent, étant pour certains - Louis IV et Louis V - le seul palais rural où ils se rendirent : quant au roi Lothaire (954-986), il y passa sept ou huit fois, nombre de présences nettement supérieur à celui de ses séjours dans le palais voisin de Verberie (deux séjours). C'est d'ailleurs sous son règne que se déroula un événement qui révèle la conception que l'on avait de la place de ce palais : Otton II, pour répondre à la dévastation du palais d'Aix-la-Chapelle effectuée par Lothaire au début de 978, ravagea celui de Compiègne, dont l'« équivalence » avec celui d'Aix est ainsi nettement soulignée (55). Compiègne apparaît donc, sous les derniers Carolingiens, comme le siège du pouvoir royal dans le royaume de Francie occidentale.

d- Verberie.

La première mention de Verberie date de 738/739 : Charles Martel, revenant d'une expédition, tomba malade dans la *villa* de Verberie sur l'Oise : cette *villa* était une étape du maire du palais, sinon une résidence de ce dernier, car on ne saurait rien tirer de certain à cet égard, du texte de la chronique (56).

Ce fut en tout cas dès les débuts de son règne un palais de Pépin le Bref, qui inaugura une série de séjours royaux dans ce palais, série qui ne prit fin qu'en 1021, date à laquelle Robert le Pieux y délivra un diplôme. Le passage de ce roi à Verberie, effectué après un abandon du palais de plus de cinquante ans, et qui ne fut suivi d'aucun autre, paraît suffisamment exceptionnel pour conclure que Verberie fut avant tout un palais carolingien.

Avec vingt-deux séjours royaux entre 752 et 969, ces dates comprises, Verberie fut un palais bien moins fréquenté que celui de Compiègne. Ainsi, Charles le Chauve n'y résida qu'à huit reprises, alors que ce fut, pour Pépin le Bref, le premier palais, par le nombre de séjours qu'il y fit, du Soissonnais. Ce fut le palais le plus fréquenté par le roi Eudes, tandis que certains souverains, tels que Louis le Pieux, Louis le Bègue, Raoul ou Louis IV, ne semblent pas y avoir résidé, et qu'ils séjournèrent dans le palais voisin de Compiègne, sis à douze kilomètres en amont.

(54) Reconstruction de Saint-Corneille : Lauer, *Actes de Charles III*, n° XC, 917. Fondation de Saint-Clément : *ibid.*, n° LXXX, 915. Accroissement de la dotation de Saint-Corneille : *ibid.*, n° XC, et n° LXXV. Subordination de Sainte-Vaubourg d'Attigny : n° XCIII, 918 ; de Saint-Clément, n° XCV, 918 ; de Sainte-Vaubourg de Compiègne : n° CIX, 921,

(55) Richer, *Hist.*, t.II, I.III, chap. 74.

(56) *Fredegarii*, p. 178.

Plusieurs facteurs ont pu concourir à cette préférence marquée pour Compiègne. D'une manière générale, la proximité de Compiègne et de Verberie a pu jouer en faveur du palais fréquenté par les rois francs de Compiègne, à un carrefour de routes (voie romaine et cours navigable de l'Oise (57)), ait été plus favorable que celle de Verberie, situé sur un chemin d'importance secondaire (58), pour les commodités de l'itinéraire royal.

Quoi qu'il en soit, les exemples de Compiègne et Verberie montrent bien quels critères décidaient du site d'un palais : un accès aisé en relation avec les grands axes de circulation, la possibilité de se livrer à cette activité royale qu'était la chasse (d'où la proximité de massifs forestiers), les facilités d'approvisionnement (existence aux alentours de fiscs et *villae* royaux).

Une présentation d'ensemble telle que celle-ci, se voulant surtout descriptive, ne pouvait que laisser dans l'ombre beaucoup de questions : topographie des palais, organisation des domaines royaux, signification des donations des souverains...

Elle permet toutefois de souligner le caractère exceptionnel de la région de Compiègne, par la densité et la permanence des fiscs au Haut Moyen Age, caractère que l'on retrouve dans d'autres parties des vallées de l'Oise et de l'Aisne, et autour de Paris. Ici comme là, la forte concentration des domaines fiscaux rend compte de la fixation de résidences royales, et de la répartition des territoires seigneuriaux aux XI^e et XII^e siècles.

En effet, les donations faites aux établissements ecclésiastiques ont marqué pour longtemps le paysage féodal autour de Compiègne. Pour ne prendre que l'exemple de Saint-Corneille, les domaines reçus par ce monastère formèrent des seigneuries ecclésiastiques - ainsi une partie de Compiègne, mais aussi des terroirs comme ceux de Longueil-Sainte-Marie, Marest-sur-Matz, Roye-sur-Matz, dont Saint-Corneille est encore à la fin du XIV^e siècle le seul seigneur (59) -, ou ont contribué à l'essor de certaines seigneuries laïques, qui, comme celles de Coudun et probablement du Fayel, ont pris appui sur les possessions de cette église.

(57) Existence à Compiègne d'un raccourci, « *compendium* », assurant la liaison entre la voie romaine Senlis-Soissons, d'une part, et les voies romaines de la rive droite de l'Oise, d'autre part : Roblin, *Terroir de l'Oise*, p. 73-74.

(58) Roblin, *op. cit.*, p. 34.

(59) Morel, *Saint-Corneille*, t. III, n° CMXXXVII, 1383.

Présences des maires du palais et des rois à Verberie

Rois	Maires du Palais	Nombre de présences	Date	Sources	Synodes/ Conciles	Sources
	Charles Martel	I	738/739	Fredegarii (continuateur de Frédégaire).		

Rois	Nombre de présences	Date	Sources	Synodes/ Conciles	Sources
Pépin le Bref	5	752, mars 753, mai 754, (janvier-juillet) 760, juin (750-760)	M.G.H.D. Pipz., n° 1. M.G.H.D. Pipz., n° 4. M.G.H.D. Pipz., n° 7. M.G.H.D. Pipz., n° 14. H.G.H. Capit., n° 16.	756	Ewig, Résidence ..., p. 391.
Carloman					
Charlemagne	I	(774-775)	M.G.H.D. Pipz., n° 88.		
Louis le Pieux					
Charles le Chauve	8	850, mai 853, mai 855, juillet 856, juillet 856, octobre 858 863, octobre - novembre 869, avril	Tessier, n° 126, 127, 128, 130, 131. Tessier, n° 157. Tessier, n° 172, 173. Tessier, n° 185. Ann. Bert. et Tessier, n° 189. Ann. Bert. Tessier, n° 258, 259 et Ann. Bert. Ann. Bert.	853, août 863, octobre 869, avril	H-L H-L H-L.
Louis II le Bègue					
Louis III et Carloman	1	884, août.	Bautier, n° 78.		
Charles le Gros					
Eudes	3	890, mai 891, juin 891/892	Bautier, n° 20. Bautier, n° 25. Bautier, introduction.		
Charles le Simple	2	900, avril 900, juin	Lauer, n° XXX. Lauer, n° XXXII, XXXIII.		
Robert					
Raoul					
Louis IV					
Lothaire	2	967, juin 969, juin	Halphen et Lot, n° XXVII, XXVIII. Halphen et Lot, n° LX.		
Louis V					
Hugues Capet					
Robert le Pieux	I	1021, (mars-juin)	Newman, n° 55.		
Clovis I	I	561	Grégoire de Tours, Hist., chap. XIV.		
Chilpéric I	I	584	Grégoire de Tours, Hist., chap. XXV.		
Clovis II	I	604	Fredegarii, l. IV, 26a.		
Dagobert I					
Clovis II	I	649	Centio sancto p. Pont., II, 7.		

Présences des rois à Compiègne

Rois	Nombre de présences	Dates	Sources	Synodes/ Conciles	Sources
Childéric II	1	673, juillet	<u>H.L.H.D.H.</u> , n° 32.	664	Lohmann, <u>Trois palais</u> , p. 125, n. 12.
Thierry III	4	679, avant le 30 juillet 682, octobre 683, mai 688, octobre	<u>H.L.H.D.H.</u> , n° 49. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 54. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 55. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 57.		
Clovis IV	1	692, septembre	<u>H.L.H.D.H.</u> , n° 63.		
Childebert III	2	695, décembre 697, mars-avril	<u>H.L.H.D.H.</u> , n° 67-68. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 70-71.		
Dagobert III					
Chilpéric II	3	716, février-avril 717, février 717, juin	<u>H.L.H.D.H.</u> , n° 81-86. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 87. <u>H.L.H.D.H.</u> , n° 89.		
Thierry IV					
Childéric III					
Pépin le Bref	3	755, juillet 757, avril/mai 759, octobre	<u>M.G.H.D.P.</u> , n° 8. <u>Ann. regni Fr.</u> et <u>H.L.H.D.H. Capit.</u> , n° 15. <u>M.G.H.D.P.</u> , n° 12.		
Carloman					
Charlemagne	1	779 (24 mai-23 septembre)	<u>Ann. regni Fr.</u>		
Louis le Pieux	12	816, après 23 octobre 816, novembre 820, septembre 823, novembre 824, juin 824, août 827, (26 mai-31 juillet) 827, septembre-octobre 830, avril 833, octobre 833, octobre 838, avant 31 octobre	<u>B.H.</u> , n° 634a. <u>B.H.</u> , n° 638, 639, 640. <u>B.H.</u> , <u>Ann. regni Fr.</u> et <u>Formulae Imperiales</u> , n° 53. <u>B.H.</u> , n° 705c, 786, 787. <u>B.H.</u> , n° 789. <u>B.H.</u> , n° 841b. <u>B.H.</u> , n° 842b, 843. <u>B.H.</u> , n° 874b, n° 926a. <u>B.H.</u> , n° 926c. <u>B.H.</u> , n° 982c.	816 823 833, octobre	H.L. H.L. H.L.
Charles le Chauve	35	843, ? mai 843, été 844, septembre 845, janvier-février 845, mai 846, février 847, avril 847, juin 847, décembre 848, mai 860, août 861, juillet 862, septembre 863, juillet 864, janvier-mars 864, juillet 865, après le 20 octobre 866, Noël 867, avril 867, août 868, Noël 870, Pâques 870, automne 871, Noël 872, 19 février-22 mars 874, mars 874, après juin	Tessier, n° 22 Tessier, n° 26 " " n° 58 " " n° 65-67 " " n° 70 " " n° 83 " " n° 93 " " n° 96 " " n° 100-102 " " n° 108 " " n° 220 " " n° 228 " " n° 246-247 " " n° 256 " " n° 263-265 <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> Tessier, n° 298. <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> Tessier, n° 337. <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> <u>Ann. Bert.</u> Tessier, n° 373. <u>Ann. Bert.</u>		
856, ⁺ juillet. Tessier, n° 186				871, janvier	H.L.

		874, Noël 875, 4 mai- 9 juin 876, avant le 15 avril 876, mai (876, après Noël- 877, Carême-Pâ- ques 877, mai-juin 877, après le 17 juillet	Ann. Bert. Tessier, n° 381; Ann. Bert. Ann. Bert. Tessier, n° 408. Ann. Bert.; Tes- sier, n° 420-423. Tessier, n° 425-427, 430 Ann. Bert.		
Louis II	3	877, après le 6 octobre 878 879, 10 avril	Ann. Bert. Ann. Bert. Ann. Bert.		
Louis III et Carloman	I	880, Pâques	Ann. Bert.		
Louis III	I	881, Noël (882, Pâques)	Ann. Bert.		
Carloman	I	883, février	N. G. H. Capit., n° 286.		
Charles le Gros					
Eudes	2	888 893	Ann. Ved. Ann. Ved.		
Charles le Simple	14/16 (1)	898, février 900, après le 17 juin 902, mars 903, avril 904, juillet 905, février 909, juin 910/911, juin 911, août 915, juillet 917, juillet 918, mars 918, mai (919-921) 921, avril (918-923)	Lauer, n° XI Lauer, n° XXXI Lauer, n° XLII Lauer, n° XLV et Ann. Ved. Lauer, n° XLIX Lauer, n° L " " n° LXI " " n° LXIII " " n° LXVII " " n° LXXX " " n° XC " " n° XCII " " n° XCIV-XCV " " n° LXXV " " n° CIX " " n° XCVI		
Robert					
Raoul	3	923 927 931, octobre	Flodoard, Ann. Flodoard, Ann. Flodoard, Ann.		
Louis IV	3	936, Noël 943 950	Lauer, n° IV. Flodoard, Ann. Flodoard, Ann.		
Lothaire	7/8 (1)	955, mai 958, février 959 974 975 979 984 (979-986)	Halphen et Lot, n° VII Halphen et Lot, n° XI Flodoard, Ann. Halphen et Lot, n° XXXV, XXXVI Halphen et Lot, n° XXXVII " " n° XLIII " " n° XLIV Halphen et Lot, n° LI " " n° LVI		
Louis V	I	987, mars	Gerbert, Lettres, n° 101		
Hugues Capet	2	988, juin 991, septembre	Newman, n° 3 Newman, n° 5		
Robert le Pieux	3	1017, juin 1023, mai 1026/1027, avril	Newman, n° 46 Soehnée, n° 4 Newman, n° 66	999	H. L.
Henri I	2/3 (1)	1037 1046 (1031-1049, oc- tobre)	Soehnée, n° 49 Soehnée, n° 73 Soehnée, n° 16		
Philippe I	4	1061, avril 1066 1085 1092	Prou, n° IX Prou, n° XXVII " n° CXVII " n° CXXV-CXXVI	1085	H. L.

(1) : Certains actes de ce roi ne sont pas datés avec précision; il est possible qu'ils aient été passés lors d'un séjour royal à Compiègne connu par ailleurs. On a donc donné deux chiffres, l'un tenant compte, l'autre non, des diplômes royaux dont la date d'élaboration est peu précise.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Ann. Bert. : *Annales Bertiniani*, éd. Félix Grat, Jeanne Vieillard et Suzanne Clémencet, avec une introduction et des notes de Léon Levillain, Paris, 1964 (*Société de l'histoire de France*).

Ann. regni Fr. : *Annales regni Francorum*, éd. Friedrich Kurze, Hanovre, 1909, (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Germanicarum in usu scholarum*).

Ann. Ved. : *Annales Vedastini*, éd. Bernhard Simson, Hanovre, 1909 (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum...*).

Bautier, *Actes d'Eudes* : Robert-Henri Bautier, éd. *Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898)*, Paris, 1967 (*Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

Bautier, *Actes de Louis II* : Félix Grat, Jacques de Font-Réaulx, Georges Tessier, Robert-Henri Bautier, éd. *Recueil des actes de Louis II, Louis III et Carloman, rois de France (877-884)*, Paris, 1978 (*Chartes et diplômes...*).

B.M. : Johann Friedrich Bohmer et Engelbert Mühlbacher, *Regesta Imperii*, I, Innsbruck, 1908.

Ewig, *Résidence* : Eugen Ewig, *Résidence et capitale pendant le Haut Moyen Age*, dans *Spätantikes*, vol. 1, p. 362-408.

Flodoard, *Ann.* : Flodoard. *Annales*, éd. Philippe Lauer, Paris, 1905 (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

Fredegarii : *Fredegarii et aliorum chronica*, éd. Bruno Krusch, Hanovre, 1888 (*Monuments Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II).

Gerbert, *Lettres* : Gerbert, *Lettres de Gerbert, écolâtre, archevêque de Reims, pape*, éd. Julien Havet, Paris, 1889 (*Collections de textes...*).

Gesta sanct. patrum Font. : *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis cœnobii (gesta abbatum Fontanellensium)*, éd. dom Fernand Lohier et le R.P. Jean Laporte, Rouen-Paris, 1936.

Grégoire de Tours, *Hist.* : Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publ. Henri Omont et Gaston Collon, nouv. éd. René Poupardin, Paris, 1913 (*Collection de textes...*).

Halphen et Lot, *Actes de Lothaire* : Louis Halphen et Ferdinand Lot, éd. *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France (954-987)*, Paris, 1908 (*Chartes et diplômes...*).

H.L. : C.J. Hefele et H. Leclercq. *Histoire des conciles*, t. III et IV, Paris, 1911.

Kaiser, *Untersuchungen* : Reinhold Kaiser, *Untersuchungen zur Geschichte der Civitas und Diözese Soissons in römischer und merowingischer Zeit*, Bonn, 1973.

Lauer, *Actes de Charles III* : Philippe Lauer, éd. *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, Paris, 1940-1949 (*Chartes et diplômes...*).

Lauer, *Actes de Louis IV* : Philippe Lauer, éd. *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)*, Paris, 1914 (*Chartes et diplômes...*).

Lemaire, *Paroisses* : Robert Lemaire, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique de l'Oise*.

Lohrmann, *Papsturkunden* : Dietrich Lohrmann, éd. *Papsturkunden in Frankreich*, 7. Band : *Nördliche Ile-de-France und Vermandois*, Göttingen, 1976.

Lohrmann, *Trois palais royaux* : Dietrich Lohrmann, *Trois palais royaux de la vallée de l'Oise d'après les travaux des érudits mauristes : Compiègne, Choisy-au-Bac et Quierzy*, dans *Francia*, 4, 1976, p. 121-139.

Longnon, *Pouillés* : Auguste Longnon, éd. *Pouillés de la province de Reims*, Paris, 1907-1908, 2 vol.

Malsy, *Civitas des Suessions* : Jean-Claude Malsy, *Recherches sur l'occupation du sol et l'origine du peuplement dans la région septentrionale de la « civitas » des Suessions*, Paris, 1971 (*Mémoire de l'École pratique des Hautes Études, IV^e section*).

M.G.H. Capit. : Alfred Boretius et Victor Krause, éd. *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1883-1897 (*Monumenta Germaniae Historica, Legum sectio II*).

M.G.H.D. Mer. : Georg Heinrich Pertz, éd. *Diplomata regum Francorum ex stirpe Merovingica et maiorum domus ex stirpe Arnulforum ; Diplomata spuria*, Hanovre, 1872 (*Monumenta Germaniae Historica, Diplomata, I*).

M.G.H.D. Pip. : Engelbert Mühlbacher, Alfons Dopsch, Johann Lechner, Michael Tangl, éd. *Die Urkunden Pippins, Karlomans und Karls des Grossen*, Hanovre, 1906 (*Monumenta Germaniae Historica, Diplomata Karolinorum I*).

Morel, *Cartulaire* : chanoine Émile-Épiphanus Morel, éd. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, Compiègne, 3 vol.

Newman : William Mendel Newman, éd. *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, Paris, 1937.

Peigné-Delacourt, *Morienvall* : Achille Peigné-Delacourt, éd. *Cartulaire de l'abbaye de Morienvall*, s.l.n.d.

Prou, *Actes de Philippe I* : Maurice Prou, éd. *Recueil des actes de Philippe I, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908 (*Chartes et diplômes...*).

R.H.F. : *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*.

Richer, *Hist.* : Richer, *Historiae*, éd. Robert Latouche, Paris, 1930-1937, 2 vol. (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*).

Roblin, *Terroir de l'Oise* : Michel Roblin, *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, 1978.

Soehnée : Frédéric Soehnée, éd. *Catalogue des actes de Henri I^{er}, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907.

Spätantikes : Eugen Ewig, *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, München, 1976-1979, 2 vol.

Tessier, *Actes de Charles II* : Georges Tessier, éd. *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France (840-877)*, Paris, 1943-1955, 3 vol. (*Chartes et diplômes...*).

